

INTERDICTION TOTALE ET CRIMINALISATION DE L'AVORTEMENT EN POLOGNE:



22 septembre 2016 le parlement polonais adopte en première lecture un projet de loi visant à interdire et pénaliser l'avortement ;

28 septembre journée mondiale pour le droit à l'avortement

3 octobre 2016 « Grève générale des femmes » en Pologne, un grand nombre de femmes n'iront pas travailler pour protester contre cette loi :

SOLIDARITÉ FÉMINISTE INTERNATIONALE !

La Pologne est déjà l'un des pays européens le plus restrictif sur la question de l'avortement : depuis 1993, après avoir été libéralisé pendant 37 ans, l'avortement n'est autorisé que dans trois circonstances, une grossesse résultant d'un acte illégal (viol), un risque pour la vie ou la santé de la femme enceinte, ou la malformation grave du fœtus. Dans le cas d'un viol, l'avortement doit être autorisé par un juge, ce qui rend quasi impossible l'accès effectif à ce droit ! Bien sûr, il y a un grand nombre d'avortements clandestins, d'avortements à l'étranger pour les femmes qui peuvent financièrement y avoir accès, d'avortements dans des conditions mettant en danger la vie des femmes. Elles ne sont pas pénalisées, mais ceux et celles qui pratiquent l'acte médical ou qui les aident à trouver un moyen d'avoir accès à l'avortement sont passibles de peines de prison ferme. La législation actuelle est déjà révoltante !

Et pourtant, main dans la main avec l'Église catholique, le gouvernement conservateur propose d'aller encore plus loin en interdisant complètement l'avortement, et en pénalisant les femmes qui ne respecteraient pas la loi avec des peines pouvant aller jusqu'à 5 ans de prison ! Pour l'instant, pas de réaction de l'Union européenne malgré cette violation manifeste des droits de l'homme (sic)...

En 2014 déjà, le gouvernement espagnol avait présenté un projet de loi (plus tard abandonné) interdisant l'avortement. Il semblerait que cette Europe et les gouvernements qui la composent, décidément peu féministes, ne veuillent pas juste nourrir les inégalités entre hommes et femmes mais également revenir sur des droits fondamentaux, conquis de haute lutte ! Dans le monde, 47 000 femmes meurent des suites d'un avortement clandestin, soit une femme toutes les 9 minutes (source : OMS). Les femmes pauvres sont bien sûr les premières touchées puisque dans les pays où l'avortement est illégal, accéder à un avortement sûr et sans danger coûte cher.

parce que l'avortement est un droit fondamental,

parce que les femmes doivent disposer librement de leur corps sans contrainte étatique ou religieuse

parce que même lorsque l'avortement est inscrit dans la loi, il n'est dans la réalité pas toujours accessible, libre et gratuit

NOUS EXIGEONS LE DROIT À L'AVORTEMENT POUR TOUTES, PARTOUT !

**RASSEMBLEMENT LUNDI 3 OCTOBRE 2016 À 18H
PLACE DE LA MAIRIE, RENNES**

**La liberté face à l'obscurantisme !
Le féminisme face au patriarcat !
Nos corps, nos choix ! En Pologne et ailleurs !**